



VILLA PILIFS ASBL

Centre de jour et Logement collectif adapté
pour personnes en situation de handicap mental

LE LOGEMENT COLLECTIF ADAPTÉ

- ✓ Conditions d'admission
- ✓ Démarches d'inscription
- ✓ Qui peut bénéficier du logement?
- ✓ Philosophie



Villa Pilifs est une structure qui assure l'accueil des habitants 24h/24h du lundi au dimanche, et des participants du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Conditions d'admission

- être adulte de + de 18 ans
- être porteur d'un handicap mental (avec troubles associés ou pas)
- être reconnu par les instances compétentes comme porteur d'un handicap.
- Il est souhaité que l'habitant ait une activité en journée (ETA, CJ, ...)



La participation journalière

Le montant de la participation journalière est déterminé par le pouvoir subsidant (COCOM) et représente sa participation à sa prise en charge éducative et rééducative ainsi qu'au fonctionnement global du centre ou du service (alimentation, loyer, ...).

Au moment de son admission, la personne désireuse d'habiter au logement collectif adapté « Villa Pilifs », ainsi que sa famille ou/et représentant légal, s'engage à respecter une convention, un règlement d'ordre intérieur et la philosophie de la maison.

Une période d'essai de 3 mois

Une période d'essai de trois mois est prévue. Suite à celle-ci, la convention est prolongée automatiquement pour une durée illimitée sauf si des faits nouveaux intervenaient, rendant la présence de l'habitant dangereuse pour lui ou pour les autres.



Réglement interne

- L'habitant a la possibilité de rester 24h/24h à Villa Pilifs, semaines et week-ends compris durant toute l'année, à l'exclusion de dispositions particulières où une solution d'accueil et/ou d'hébergement sera négociée (réunion générale, formation générale du personnel,...).
- L'habitant est libre de mener sa vie et poursuivre ses activités (ETA, centre de jour, loisirs,...) comme il le souhaite sachant que Villa Pilifs n'est pas en mesure d'assurer le transport jusqu'à son lieu de travail ou d'activités.
- L'habitant a le devoir d'assurer une présence minimale de 250 nuits par an à l'ASBL Villa Pilifs. Toute demande particulière à ce sujet doit être acceptée d'un commun accord entre les différentes parties.

Les lieux de vie

Les chambres, réparties sur 3 étages et en petites unités de vie de 5 personnes, offrent un espace de 20 m² chacune et comprend une salle de bain (douche et lavabo). Certaines, sont constitué d'une terrasse ou d'un patio et d'autre on un accès direct sur le jardin. L'habitant est libre d'aménager sa chambre comme il le souhaite avec lit, commode, dressing,... Villa Pilifs offre également la possibilité de vivre à deux pour les personnes qui le souhaitent.

Philosophie

Plus qu'un logement, l'ASBL Villa Pilifs fait en sorte d'être un lieu de vie chaleureux et accueillant, à l'image de ses habitants, à la fois adapté et conçu pour évoluer avec ceux-ci. C'est pourquoi l'ASBL Villa Pilifs s'engage à proposer un accompagnement le plus adapté possibles aux besoins, désirs,... de chaque habitant en élaborant avec chacun d'entre eux et l'ensemble des intervenants qui l'entourent, un projet de vie évoluant dans le temps.



LE LOGEMENT COLLECTIF ADAPTÉ

Introduire une demande d'inscription

Les demandes d'inscription peuvent être envoyées à :

VILLA PILIFS ASBL

Vanessa Alonso Garica (resp. psycho-sociale)

Rue du Wimpelberg 188

1120 Bruxelles

Par mail : info@villapilifs.be

Pour toutes autres informations, vous pouvez nous contacter :

Par téléphone : 02/264 98 50

Visitez également notre site web **www.villapilifs.be**



vzw Villa Pilifs Asbl